

Place de la Santé Sur les enjeux de souffrance au travail et de pénibilité, les candidats déçoivent fortement les victimes du travail

5 candidats ont passé leur grand oral ce matin lors de l'événement Place à la Santé, organisé par la Mutualité Française. La Fnath a noté que certains candidats ont souhaité aborder les questions liées à la Santé au travail, mais les propositions restent pour autant très décevantes, voire insupportables et ne laissent pas entrevoir de véritables améliorations pour les victimes du travail.

Emmanuel Macron a insisté sur la nécessité de développer une politique de prévention dans le monde du travail. Benoît Hamon a déclaré vouloir renforcer les moyens octroyés aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) afin de faciliter les parcours du combattant que connaissent les victimes de burn-out, oubliant de ce fait l'ensemble des autres victimes du travail. Yannick Jadot a développé sur le sujet le discours le plus construit, insistant notamment sur l'indispensable prévention des maladies professionnelles, allant au-delà du burn-out, évoquant aussi les troubles musculo-squelettiques. Enfin, concernant la pénibilité au travail, François Fillon a déclaré qu'il n'avait pas réussi sur ce sujet en 2003 car c'était une promesse impossible à tenir... Répondant aux questions, il s'est pourtant déclaré favorable à une carrière plus courte pour les catégories sociales dont l'espérance de vie est la moins élevée, à condition de pouvoir l'objectiver, ce qui ne lui semble pas possible.

La FNATH, seule association à défendre sur l'ensemble du territoire toutes les victimes du travail dans leur parcours difficile d'accès aux droits, peut certes se réjouir que ces thématiques aient été abordées ce matin. Pour autant, les annonces restent, a minima, très décevantes, voire insupportables, et ne sont pas de nature à rassurer les victimes du travail.

La Fnath rappelle que permettre une plus grande reconnaissance du burn-out par les CRRMP va certainement fluidifier les parcours de reconnaissance, mais ne règle absolument pas la question d'un système d'indemnisation devenu injuste et obsolète. Les candidats savent-ils à quoi donne droit une reconnaissance de maladies professionnelles ? Juste une indemnité de moins de 4000 euros, lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 10%, ce qui est fréquent en cas d'un burn-out. La reconnaissance ne constitue donc en soi qu'une avancée extrêmement limitée, si on ne revoit pas en profondeur une législation qui date de 1898...

La prise en compte de la pénibilité au travail a été particulièrement absente, alors même que tous les candidats ont rappelé que les ouvriers ont 7 ans d'espérance de vie en moins que les cadres. La FNATH se prononce pour le maintien du compte pénibilité actuel, quitte à le simplifier pour les entreprises tout en le rendant en contrepartie plus accessible aux personnes concernées.

Aujourd'hui, un accident du travail ou une maladie professionnelle plonge les personnes concernées dans une forte précarité. A ce jour, aucun candidat ne leur propose d'en sortir ! La FNATH rappelle que la branche accidents du travail - maladies professionnelles est excédentaire et permet donc de financer des améliorations substantielles pour les victimes du travail.

La Fnath vient d'écrire à l'ensemble des candidats pour leur demander de les rencontrer afin de leur faire des propositions concrètes sur l'ensemble de ces sujets qui concernent des millions de personnes.



Contact Presse :

François VERNY

01 45 35 31 87

francois.verny@fnath.com

www.fnath.org